



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DE L'EGALITE
ET RUE MARC LANVIN**

Arrêté de Police N°86/2023 (ST) du 29 novembre 2023

Le Maire de la commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
territoriales,*

*Vu la demande écrite formulée par Madame AMADEI Corinne
d'occuper le domaine Public rue de l'Egalité et rue Marc Lanvin
angle de son habitation sise 22 rue Marc Lanvin à GUESNAIN
dans le cadre de la réfection d'enrobés.*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer la sécurité des usagers.*

ARRETE

ARTICLE 1

*Madame AMADEI Corinne est autorisée à occuper et à stocker
des matériaux sur le domaine Public rue de l'Egalité et rue Marc
Lanvin angle de son habitation sise 22 rue Marc Lanvin à
GUESNAIN, le mercredi 06 décembre 2023.*

ARTICLE 2

*La circulation piétonne sera réduite et les places de stationnement
seront réservées pour le stationnement d'un camion et le stockage
des matériaux.*

ARTICLE 3

*Madame AMADEI est chargée de la mise en place des panneaux
de « stationnement interdit » accompagnés de l'arrêté
d'autorisation 24 heures au moins avant le début de l'opération
afin de réserver l'emplacement dédié au camion et aux matériaux
Des panneaux triangulaires annonçant un danger seront mis en
place dans les deux sens de circulation.*

ARTICLE 4

*Madame AMADEI domiciliée au 22, rue Marc Lanvin 59280
Guesnain*

*Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police
de DOUAI,*

*Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun
de l'application du présent arrêté.*



*Fait à GUESNAIN,
29 novembre 2023*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*